

DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

RENSEIGNEMENTS A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

1° MARIAGE

A compléter si vous êtes marié-es ou divorcé-es

Date et lieu du mariage :

NOM (de naissance) de l'époux-se :

.....

Prénom :

Né(e) le :

A :

Décès (date et lieu) :

NOM (de naissance) de l'époux-se :

.....

Prénom :

Né(e) le :

A :

Décès (date et lieu) :

2° PARENTS CELIBATAIRES :

A compléter si les enfants sont issus de parent-s non marié-e

NOM (de naissance) :

Prénoms :

Né(e) le :

A :

Nationalité :

Décès (date et lieu) :

NOM (de naissance) :

Prénoms :

Né(e) le :

A :

Nationalité :

Décès (date et lieu) :

ENFANTS :

1er enfant :

prénoms :

NOM :

né(e) le :

à :

2ème enfant :

prénoms :

NOM :

né(e) le :

à :

3ème enfant :

prénoms :

NOM :

né(e) le :

à :

4ème enfant :

Prénoms :

NOM :

né(e) le :

à :

Nom du destinataire du livret de famille

Monsieur/Madame :

Adresse complète :

Téléphone :

e-mail :

SIGNATURE :

S'agissant d'enfant(s) issu(s) d'un couple non marié, si l'un des parents est de nationalité française né à l'étranger, il y aurait lieu de joindre la photocopie de l'acte de naissance de la personne concernée émanant du Ministère des Affaires Etrangères à Nantes.

Dans tous les cas cette demande doit être accompagnée de la déclaration sur l'honneur de perte ou de vol ci-jointe et des pièces justificatives

Mesdames et Messieurs les Maires sont priés de bien vouloir faire suivre, et après inscription du dernier acte, retourner le livret à :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....

Demeurant à.....

.....

- Certifie par la présente ne plus être en possession de mon livret de famille suite à :

- sa perte
- son vol
- divorce, séparation (joindre une copie du jugement ou de la convention homologuée)

- ou demande un renouvellement suite à :

changement de filiation ou changement intervenu suite à la rectification des actes d'état civil concernés, exemple : noms, prénoms, dates de naissance... (ancien livret à restituer)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- un justificatif de domicile,
- une copie de la pièce d'identité,
- une copie du jugement de divorce ou de la convention si la demande fait suite à un divorce ou à une séparation (si le mariage a été célébré à l'étranger, joindre le jugement de divorce muni du caractère définitif ou l'acte de mariage mentionnant le divorce),

PIECES A JOINDRE UNIQUEMENT EN CAS DE RECTIFICATION : (à noter que la rectification doit déjà être accordée par le tribunal)

- l'ancien livret de famille et la pièce d'identité

Fait à Strasbourg, le